



# GUIDE PASSEURS D'IMAGES

## Bourgogne-Franche-Comté

**Passeurs d'images est un dispositif national d'éducation à l'image sur le hors temps scolaire, à destination des publics ayant des difficultés d'accès aux œuvres et aux pratiques cinématographiques pour des raisons culturelles, sociales et/ou géographiques, prioritairement les jeunes de 12 à 25 ans.**

Passeurs d'images rassemble ses publics autour d'actions territoriales qui privilégient la participation active des populations et de professionnel.les de la création audiovisuelle, en articulant trois actions complémentaires : "voir", "faire", "rencontrer".

Le ministère de la Culture, la Direction régionale des affaires culturelles et le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté ont mandaté la Fédération Régionale des MJC (Maisons des jeunes et de la culture) pour déployer ces actions sur le territoire. A ce titre, elle est le garant de l'organisation globale de l'opération : elle impulse, soutient, définit, encadre et accompagne les projets locaux. Elle est le relais entre les partenaires nationaux et les collectivités territoriales, et se présente comme l'interlocuteur privilégié des villes et territoires associés, et de tous les partenaires de terrain.

### Coordination régionale :

Laura Fonteniaud

[animationreseauetculture@frmjc.org](mailto:animationreseauetculture@frmjc.org)

07.49.97.32.05 / 03.80.43.60.42

<https://bourgogne-franche-comte.frmjc.org>



## LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

**Éduquer à l'image en proposant une offre artistique et culturelle** différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, les documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis des différentes images (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique.

**Construire des projets adaptés à un territoire spécifique** en développant des actions « pour », et « avec » les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participants. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous, en faisant confiance aux ambitions des équipes et aux capacités des publics.

**Qualifier les actions au travers de la logique de projets**, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participants et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

**Apprendre en s'amusant.** Le caractère ludique des actions sur le hors temps scolaire est essentiel pour prendre du plaisir à s'exprimer et développer sa sensibilité et créativité artistique, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

**Créer du lien social** dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion, sexisme). C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de Passeurs d'images.

## QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET ?

Pour la cohérence et l'ancrage territorial des actions, la coopération est essentielle entre les structures suivantes :

- Une structure d'accompagnement des publics dans le champ de la jeunesse, socioculturel ou social (maison de quartier, accueil jeunes, centre sociaux...),
- Une structure culturelle (cinéma, médiathèque, relais culturel, association...),
- Une collectivité territoriale dans la mesure où elle a les compétences et le savoir-faire en matière d'action sociale et/ou culturelle.

**La structure porteuse du projet coordonne son action, avec le ou les intervenant.e.s professionnel.le.s et les différents partenaires. Elle est l'interlocutrice privilégiée de la DRAC et la coordination régionale.**

## SUR QUELS TERRITOIRES ?

En priorité, les projets se déroulant sur des territoires fragilisés et à destination de leurs habitants, tels les quartiers relevant de la Politique de la Ville et les territoires ruraux (communes en zone de revitalisation rurale et autres).

- [Découvrir la carte des QPV](#) 
- [Découvrir la carte des ZRR](#) 

## QUELLES ACTIONS ?

**Le dispositif soutient** les actions pédagogiques approfondies qui rapprochent les participants de la pratique professionnelle des métiers liés au cinéma, **en complément du visionnage de films** d'auteurs, notamment en salles. Sur un temps condensé ou régulier, le volume horaire des ateliers, en présence des professionnels, doit être significatif (minimum de 12h).

### **Peuvent être proposés des ateliers :**

- De **création sonore** (doublage, audio-description, bruitage, bande son, etc.)
- De **sensibilisation aux techniques** (lumière, mouvements de caméra, prises de son, montage, etc.)
- De **réalisation** (fiction, documentaire, images fixes, animées, archives, etc.)
- D'**analyse** et de **programmation** (courts et/ou longs métrages)
- De **formation** des médiateurs.

Toujours en lien avec la pratique de l'intervenant, les thématiques peuvent aborder des sujets allant de l'écologie aux discriminations en passant par le récit d'une personne, d'un quartier, d'ici ou d'ailleurs, présent ou passé, fictif ou réel.

- [Découvrir les projets soutenus en région depuis 2019](#) 

**Le tissage des projets sur le territoire** en lien avec des structures culturelles et/ou scientifiques, tels que les salles de cinéma, les musées, les centres d'art et d'interprétation, les services du patrimoine ou d'architecture, les scènes de spectacle vivant, etc. est fortement recommandé.

**L'ancrage local** des professionnel.le.s est un atout mais n'est pas obligatoire. Un annuaire est accessible sur le site internet du Pôle régional d'éducation aux images.

- [Découvrir la carte "acteurs et partenaires" du Centre Image](#) 

La **valorisation du projet**, qu'elle soit en salle de cinéma, sous forme d'exposition, d'édition ou autre doit être envisagée et intégrée au budget global.

Le **dispositif ne soutient pas** les projets relevant de l'éducation aux médias (fausses informations et autre travail journalistique, reportage, etc.), l'achat de matériel. Les projets ne doivent pas être entamés ni déjà menés de façon régulière par la structure et son équipe.

La coordination régionale propose des actions autour de ses différents outils d'éducatifs aux images comme première entrée dans le dispositif ou un prolongement de votre projet :



### **42 femmes & Bien plus !**

Un jeu de carte intergénérationnel pour aborder l'histoire, les métiers et les femmes du cinéma. De la rédaction d'articles jusqu'à la programmation de séance.

- [En savoir plus](#)



### **Table Mashup**

Un outil interactif à la découverte du montage, du doublage, du son sur des images d'archives ou originales, fixes ou animées, prises de vues réelles ou dessinées.

- [En savoir plus](#)



### **Malle pré-cinéma**

Un jeu de carte intergénérationnel pour aborder l'histoire, les métiers et les femmes du cinéma. De la rédaction d'articles jusqu'à la programmation de séance.

- [En savoir plus](#)



### **Sport & cinéma**

Un catalogue riche de films patrimoniaux et contemporains, courts et longs, pour des séances dans des lieux sportifs ou faire du sport au cinéma.

- [En savoir plus](#)



### **Contre les LGBTphobies**

Un kit pédagogique pour explorer le cinéma et les questions de genre.

- [En savoir plus](#)



### **13 regards différents sur les handicaps**

Un kit pédagogique pour à la fois sensibiliser et donner des pistes de réflexion pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- [En savoir plus](#)

## QUELLES MODALITÉS ?

### 1) Conditions de participation :

Le projet doit répondre aux conditions d'éligibilité du présent appel et du protocole d'accord interministériel relatif au dispositif Passeurs d'images.

La coordination Passeurs d'images Bourgogne-Franche-Comté doit obligatoirement être contactée en amont du dépôt du dossier, afin d'accompagner au mieux l'élaboration du projet et la constitution du dossier.

Le dossier doit être déposé avant le début de l'action proposée. L'action devra se dérouler dans l'année civile suivant le dépôt du dossier. La demande de soutien peut porter sur deux ans, uniquement pour les structures ayant déjà reçu précédemment le soutien du dispositif en région.

### 2) Financement :

La subvention sollicitée par le biais de cet appel à projets relève du Ministère de la culture - DRAC Bourgogne-Franche-Comté. Le projet doit réunir d'autres partenaires financiers. Il peut s'inscrire dans différentes lignes des politiques locales, régionales ou nationales (dispositifs pour la cohésion urbaine, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance) et à ce titre, s'appuyer sur toute sorte de partenariats et financeurs.

- [Découvrir des pistes de cofinancements](#) 

Si le projet est retenu, des pièces complémentaires pourront être demandées pour le traitement administratif et financier du dossier. Pour les projets sur 2 années, la subvention de la DRAC pourra être répartie sur les deux années.

### 3) Le porteur de projet s'engage à :

- Informer la coordination de ses dates d'atelier,
- Partager l'ensemble du contexte du projet aux partenaires et intervenant.e.s,
- Faire part à la coordination des changements importants (partenaires, intervenants, etc.),
- Détenir l'ensemble des autorisations de droit à l'image et à la voix,
- Utiliser la charte graphique Passeurs d'Images et les logos des financeurs lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers,
- Transmettre à la coordination le.s film.s d'atelier et/ou le.s lien.s de la.des réalisation.s,
- Accepter la diffusion des films sur la vidéothèque Passeurs d'images du site national et sur celui de la coordination régionale FRMJC,
- Faire parvenir à la coordination les éléments de bilan (qualitatif et quantitatif) dans les deux mois suivant la fin du projet,
- Participer, à minima, à une journée de rencontres proposée par la coordination,
- Assurer le déroulé des ateliers inclusifs, sans aucune discrimination (d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses).

#### **4) Le rôle de la coordination régionale :**

La FRMJC est à votre disposition pour la recherche d'intervenant.e.s de la création audiovisuelle, la construction pédagogique, la mise en place de partenariats.

Elle s'engage à :

- Être un lieu ressource pour la qualification des projets,
- Se rendre disponible pour toutes demandes d'informations et de rendez-vous,
- Faciliter la mise en place du projet,
- Mettre en contact les porteurs de projets avec des partenaires privilégiés,
- Valoriser les actions tout au long de leur processus,
- Organiser des journées de formation et/ou d'échanges de pratiques.

#### **COMMENT RÉPONDRE A L'APPEL A PROJETS ?**

La structure porteuse du projet doit obligatoirement contacter la coordination régionale avant le dépôt de son dossier :

Laura Fonteniaud - 07.49.97.32.05 / 03.80.43.60.42 - animationreseauetculture@frmjc.org.

**Le dossier doit être renseigné sur Démarches Simplifiées.**

#### **PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE DU PROJET :**

- CV des intervenants impliqués dans le projet,
- Bilan de l'action soutenue en N-1, si vous avez déjà bénéficié du soutien du dispositif "Passeurs d'images" (modèle disponible en téléchargement dans le formulaire),
- Budget du projet (modèle disponible en téléchargement dans le formulaire).

#### **PIÈCES ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES :**

- Pouvoir du mandataire, le cas échéant,
- RIB,
- Pour les associations : budget de l'association (modèle disponible en téléchargement dans le formulaire),
- Pour les associations : moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée (modèle disponible en téléchargement dans le formulaire),
- Pour les associations : compte annuel clos ou état financier approuvé du dernier exercice clos,
- Pour les associations : déclaration des aides perçues, au cours des trois derniers exercices, au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État, le cas échéant (modèle disponible en téléchargement dans le formulaire).

## **CALENDRIER :**

- **Mi-juin** : Ouverture de l'appel à projet
- **Début novembre** : Clôture de l'appel à projet
- **Décembre** : Étude des dossiers par le comité de pilotage et transmission des résultats par la coordination
- **Janvier** : Confirmation du montant de la subvention par la DRAC

### **Dans le courant de l'année :**

- Des rencontres interprofessionnelles,
- Une rencontre régionale jeunes.

## **QUEL CRITÈRES ?**

### **GRILLE DE LECTURE DES PROJETS :**

- Contenu pédagogique et cinématographique des ateliers,
- Présence d'intervenant.e.s de la création audiovisuelle et cohérence du contenu de l'atelier avec leurs pratiques,
- Temporalité du projet,
- Lien avec la salle de cinéma et/ou présence de contenus cinématographiques (visionnage de longs et courts métrages),
- Tissage territorial,
- Tissage partenarial (faisabilité et degré d'engagement des partenaires),
- Public visé et capacité de mobilisation,
- Montage budgétaire (cofinancements, apport de la structure, etc.).

### **COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE :**

- Ministère de la Culture - DRAC Bourgogne-Franche-Comté,
- Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS),
- L'Archipel des Lucioles, coordination nationale du dispositif Passeurs d'images,
- Fédération régionale des MJC de Bourgogne-Franche-Comté (FRMJC), coordination régionale du dispositif Passeurs d'images,
- Pôle régional d'éducation aux images de Bourgogne-Franche-Comté - Centre Image,
- Un.e professionnel.le de la création audiovisuelle.